

MOBILISÉS ET ENGAGÉS POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 est l'aboutissement d'une démarche issue d'une collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux et de 15 autres ministères et organismes. Le Plan d'action s'inscrit en continuité avec les travaux entrepris au Québec depuis 2008 en matière d'itinérance, et notamment avec les orientations fondamentales de la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ce plan d'action engage le gouvernement et ses partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes destinées à **prévenir et à réduire l'itinérance**.

Les grandes orientations du plan d'action se traduisent par :

Des actions ciblées pour éviter la rue

- Prévenir les mauvais traitements envers les enfants et les jeunes, soutenir ceux et celles qui en auront été victimes et intervenir rapidement auprès des plus vulnérables.
- Prévenir l'appauvrissement des adultes et des personnes âgées en levant les obstacles à leur autonomie et en les soutenant davantage pendant les périodes de transition de leur vie.

Des actions ciblées et rapides pour sortir de la rue

- Offrir une variété de types d'hébergement et de logement ainsi qu'un accompagnement, selon les besoins des personnes.
- Faciliter la vie des personnes en situation d'itinérance, en considérant leur revenu, leur insertion sociale et socioprofessionnelle.
- Offrir des services sociaux et de santé en se rapprochant des personnes en situation d'itinérance.
- Favoriser l'intégration sociale en évitant de marginaliser les gens de la rue et en leur faisant une place dans la société.

msss.gouv.qc.ca/itinérance

Ces actions sont orientées par des axes d'intervention prioritaires : le logement, les services de santé et services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle ainsi que la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, qui s'appuie sur une approche préventive, présente un ensemble d'actions et de moyens concrets visant à intervenir sur les facteurs qui peuvent mener à l'itinérance. Le Plan d'action met de l'avant une **approche globale, cohérente et durable** centrée sur le parcours de vie des personnes.

Des actions pour les Premières Nations et la population inuite

- Mettre en place des actions adaptées à la réalité autochtone.
- Acquérir de meilleures connaissances sur l'itinérance autochtone et assurer une meilleure concertation des services.

Des actions réfléchies et concertées

- Mieux connaître les personnes en situation d'itinérance.
- Soutenir et outiller les intervenants.
- Assurer la cohésion et la cohérence des actions.

L'implantation et le suivi du plan d'action

- Produire un bilan d'implantation à la mi-parcours et à la dernière année.
- Assurer des suivis annuels de la mise en œuvre du plan d'action.
- Assurer la coordination des actions par l'intermédiaire de la Table interministérielle en itinérance et des comités directeurs intersectoriels régionaux.

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 envoie un message à la société québécoise : il faut reconnaître que la lutte contre l'itinérance est une responsabilité sociale, prendre les dispositions nécessaires pour réintégrer dans la société ceux et celles qui se retrouvent à la rue et absolument tout faire pour éviter que d'autres ne s'y engagent.